



ESKETAMINE (SPRAVATO®)

FAMILLE ANTIDEPRESSEURS

Dispositif à usage unique sous forme de solution pour pulvérisation nasale contenant 28 mg d'eskétamine équivalent à 2 pulvérisations (1 pulvérisation = 0,1 ml = 14 mg d'eskétamine).

QUEL BENEFICE ATTENDRE DE CE MEDICAMENT ?



L'eskétamine est prescrit lorsque d'autres traitements médicamenteux n'ont pas fonctionné. Il est prescrit dans le cadre d'une dépression résistante pour soulager les symptômes tels que la souffrance morale.

Le médicament occupe une place importante dans votre démarche de soins, car il permet de diminuer progressivement les symptômes liés à la maladie et vous aider à renforcer vos relations et vos activités. Mais le médicament à lui seul n'est pas totalement suffisant pour votre rétablissement. Il est très souvent nécessaire d'être soutenu par un accompagnement psychothérapeutique et de poursuivre des activités de votre choix (loisir, lecture, activités culturelles, etc.).

COMMENT PRENDRE VOTRE MEDICAMENT ?



Le médicament ne peut être pris qu'en milieu hospitalier (en hospitalisation complète ou lors d'une hospitalisation de jour) car il nécessite une surveillance médicale lors de l'administration.

Il doit être administré par voie nasale uniquement. L'administration est indolore.

Le dispositif est administré par le patient lui-même, selon un protocole établi, sous la surveillance d'un professionnel de santé.

Il est conseillé de ne pas manger pendant les 2 heures précédant l'administration, de ne pas boire de liquides 30 minutes avant et de ne pas prendre de médicaments par voie nasale 1 heure avant.

Le traitement sera accompagné d'un traitement antidépresseur par voie orale qui devra être maintenu même après l'arrêt du traitement eskétamine. Il est préconisé de démarrer une prise en charge non médicamenteuse en parallèle du traitement (psychothérapie...).

QUELS EFFETS INDESIRABLES PEUVENT APPARAÎTRE ?



Ces effets indésirables peuvent ne jamais apparaître et sont différents d'une personne à l'autre.

Dans leur grande majorité, ils ne sont pas graves. Certains régressent, dès les premières semaines du traitement. Il faut les connaître pour pouvoir les identifier ou les éviter et, dans tous les cas, parlez-en à votre médecin qui recherchera une solution pour les atténuer, voire les faire disparaître.

Effets	Que dois-je faire ?
Somnolence, baisse de vigilance, sédation	Evitez de conduire ou d'utiliser des machines qui pourraient s'avérer dangereuses. Soyez prudent dans les situations qui nécessitent de l'attention. Idéalement, prévoir que quelqu'un vienne vous chercher après la séance d'administration à l'hôpital.
Céphalées (maux de tête)	Reposez-vous. Evitez les substances pouvant favoriser vos maux de tête (excitants, café, chocolat...)
Nausées, vomissements	Il est conseillé de ne pas manger pendant les 2 heures précédant l'administration et ne pas boire 30 minutes avant.
Dissociation (modification de la vision, des sensations, de l'audition, perception modifiée de son corps...)	Ces effets sont transitoires et s'estompent au bout de 3 heures après l'administration. Un professionnel de santé vous surveillera pendant la séance d'administration, n'hésitez pas à en discuter avec lui.
Vertiges	Un professionnel de santé vous surveillera

Effets	Que dois-je faire ?
Augmentation de la pression artérielle	Celle-ci peut survenir pendant l'administration, elle est transitoire. Un professionnel de santé vous surveillera pendant la séance d'administration et la prendra en charge si besoin.
Risque de dépendance au traitement	Si vous avez des antécédents de dépendance à des substances y compris l'alcool, parlez-en à votre psychiatre. Dans tous les cas un suivi sera effectué afin de déceler tout signe précurseur.

Cette fiche fait mention des effets indésirables les plus souvent rencontrés par les patients ; d'autres effets plus rares peuvent parfois apparaître ; parlez-en avec votre médecin ou votre pharmacien.

QUE SURVEILLER PENDANT LE TRAITEMENT ?



Au cours de chaque séance, une surveillance clinique doit être réalisée pendant les 2h suivant l'administration afin d'observer la survenue éventuelle d'effets sédatifs, d'une anxiété ou encore une augmentation de la pression artérielle. Après la séance, vous ne devez pas repartir seul de l'établissement. Si des effets indésirables subsistent 24 heures après l'administration, contacter votre médecin ou pharmacien.

QUELLES PRECAUTIONS A OBSERVER ?



Hygiène de vie : Faites une activité physique dans la journée, ou au moins un peu de marche ou bien participez à des activités telles que la relaxation, le yoga, la sophrologie ou toute autre activité pouvant vous aider à vous relaxer. Evitez certaines situations : manque de sommeil, consommation d'excitants (café, thé, cola, drogue).

L'alcool : La prise d'alcool est contre indiquée, car elle peut entraîner une somnolence excessive, augmenter les effets indésirables, le mal-être et l'angoisse.

Les drogues : La consommation de ces produits peut favoriser une réapparition des troubles liés à votre maladie, de plus elle s'oppose à la réussite de votre traitement.

Les médicaments : Ne prenez pas de médicaments non prescrits par votre médecin. Demandez l'avis de votre médecin ou pharmacien car des interactions avec votre traitement habituel peuvent apparaître.

La conduite de véhicules et l'utilisation de machines : Soyez très prudent : Ne conduisez pas sans l'avis d'un professionnel de santé.

Projet de grossesse : Si vous envisagez une grossesse, parlez-en avec votre médecin. Lui seul sera à même d'évaluer la poursuite du traitement.

LA REGULARITE DU TRAITEMENT



La poursuite du traitement est indispensable pour obtenir une stabilité psychique. En revanche, une interruption brutale du traitement vous expose à un mal-être dans les jours qui suivent (rebond d'angoisse, tristesse, d'insomnie,) et, à plus long terme, à une rechute.

La prise régulière du traitement conditionne son efficacité qui apparaît après quelques semaines. En cas d'oubli d'une séance, elle pourra être reprogrammée en concertation avec votre médecin.

La durée de traitement est variable d'un patient à l'autre, elle dépend de la réponse de chacun.

L'arrêt du traitement doit toujours être décidé en accord avec votre médecin prescripteur.

Cette fiche d'information a été réalisée par les professionnels de santé du Réseau P.I.C. (Psychiatrie- Information - Communication). Toutefois, cette fiche est un support d'information non exhaustif qui doit vous permettre d'en parler plus largement avec votre médecin ou pharmacien. Vous pouvez également consulter la fiche plus détaillée sur le site reseau-pic.info.